

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2010)

**Heft:** 1884

**Artikel:** Des révisions en forme de bricolage. Partie I, Repenser le financement de la sécurité sociale

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009886>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

francs. Une société de cette taille sera nécessairement touchée par un grand nombre de décisions du gouvernement – et encore plus du département de l'économie. Le nouveau conseiller fédéral devra bien sûr se récuser si les intérêts personnels de sa (belle-)famille sont directement touchés par une décision, comme dans l'hypothèse d'une garantie des risques à l'exportation. Mais le soupçon risque de peser sur

d'autres décisions susceptibles de favoriser l'industrie des machines et plus largement l'exportation.

Le conflit d'intérêts surgit déjà lorsqu'il y a une apparence de partialité. Ainsi, en matière judiciaire, les liens qu'un magistrat a avec une partie peuvent l'obliger à se récuser, même s'il n'a pas effectivement favorisé cette partie. La question

ne se pose pas différemment pour un membre du Conseil fédéral: sa bonne foi et son honnêteté ne sont pas en cause. Mais le simple fait que Johann Schneider-Ammann ait même indirectement des intérêts personnels importants dans un secteur particulier de l'économie suisse est problématique. Le bon fonctionnement des institutions réclame plus de transparence.

## Des révisions en forme de bricolage: I. Repenser le financement de la sécurité sociale

Jean-Daniel Delley • 4 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15515>

### **Après l'acceptation de la LACI par le peuple et l'échec de la 11e révision de l'AVS devant le Parlement, première partie d'une analyse qui prend le recul nécessaire sur les différentes pièces du puzzle**

La révision de l'assurance chômage (LACI), acceptée le 26 septembre dernier, ne constitue qu'un épisode dans le feuilleton de l'assainissement des différentes branches de la sécurité sociale.

L'introuvable «*11ème révision*» de l'AVS et les révisions successives de l'assurance-invalidité obéissent au même scénario: au nom d'un parallélisme des sacrifices plus ou moins convaincant, le Parlement procède à une augmentation des recettes et à une diminution des dépenses.

En clair, on demande un effort supplémentaire aux assurés – hausse des cotisations – et aux

bénéficiaires – diminution des prestations. A quoi peut s'ajouter un transfert de charges aux cantons et aux communes, comme l'illustre la récente révision de la LACI, puisque la réduction des prestations de chômage viendra alourdir les budgets de l'aide sociale.

Ce scénario pourrait se justifier par des contraintes politiques: seuls des aménagements progressifs, des petits pas, seraient susceptibles de trouver un soutien majoritaire au Parlement et devant le peuple. Le lamentable échec que vient de subir le projet de 11ème révision de l'AVS au Conseil national<sup>6</sup> ne valide pas cette analyse.

De plus cette démarche par petits pas occulte tout débat sur la pertinence de l'assiette fiscale qui alimente une part importante des ressources de la sécurité sociale, à savoir les salaires. En effet la discussion porte toujours sur l'importance que doit prendre

l'augmentation des cotisations – modeste pour la droite, plus prononcée pour la gauche -, jamais sur les effets pervers de cette assiette. Il y a bientôt quinze ans, l'économiste genevois Yves Flückiger avait déjà relevé ces effets pervers et proposé des alternatives que nous avons évoqué à plusieurs reprises dans ces colonnes (DP 1219<sup>7</sup>, p. 2 à 4, 1536<sup>8</sup>).

L'augmentation du chômage et en particulier de sa composante structurelle, tout comme la détérioration du ratio actifs/non actifs mettent en question le financement de l'AVS, de l'AI et de l'assurance-chômage par prélèvement sur les salaires. D'une part une charge accrue sur les salaires renchérit le coût du travail et ne favorise pas l'emploi. D'autre part elle discrimine les entreprises à forte intensité de main-d'œuvre au profit des firmes fortement capitalisées. Flückiger a montré par exemple que les cotisations AVS à la

charge de la métallurgie genevoise, en pourcentage de la valeur ajoutée brute, étaient 2,3 fois plus lourdes que celles des banques. Par ailleurs les entreprises procédant à des licenciements allègent leurs charges sociales au détriment de celles qui maintiennent leurs effectifs.

C'est pourquoi l'économiste genevois suggère de ne plus faire supporter aux seuls salaires le financement de l'assurance-chômage, mais d'étendre la perception des cotisations à la valeur ajoutée brute des entreprises: salaires, amortissements, revenu net d'exploitation. En clair, cette nouvelle assiette comprendrait tous les revenus des facteurs de production, une solution parfaitement neutre à l'égard de ces facteurs.

Poursuivant sa réflexion, Flückiger a tenté de dégager les critères d'un financement optimal de la sécurité sociale. Il retient ceux d'efficacité et d'équité, celui du rendement de l'impôt prélevé, de sa simplicité, de sa flexibilité et de sa stabilité. Sur la base de ces critères, il distingue les assurances sociales à objectif redistributif et celles qui protègent contre les risques de l'existence. Pour les premières, il suggère d'utiliser la TVA, une taxation qui minimise la fraude tout en n'obéissant pas la compétitivité internationale des entreprises. Dans ces cas, l'équité se rapporte non pas à la capacité contributive des individus, mais au caractère redistributif de l'assurance. Pour les secondes, il privilégie le principe de responsabilité, concrétisé par la taxation de la valeur ajoutée

brute des entreprises pour financer l'assurance chômage ou par une cotisation patronale sur les salaires pour l'assurance-accident professionnelle.

Yves Flückiger ouvre des pistes de réflexion. Ses propositions devraient certes faire l'objet d'une évaluation quant à leur impact de leurs effets économiques. Mais elles ont le mérite de nous faire lever le nez de nos bricolages actuels.

---

*Yves Flückiger, Javier Suarez, «Propositions de réforme du financement de la sécurité sociale en Suisse», in La sécurité sociale en Europe à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, Pierre-Yves Greber (Editeur), Helbling & Lichtenhahn, Bâle, 1996*

## Des révisions en forme de bricolage: II. Réorganiser la protection sociale pour mieux répondre aux besoins

Jean-Daniel Delley • 4 octobre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15519>

### **Après l'acceptation de la LACI par le peuple et l'échec de la 11e révision de l'AVS devant le Parlement, seconde partie d'une analyse qui prend le recul nécessaire sur les différentes pièces du puzzle**

Les différentes branches de la protection sociale sont nées à des périodes différentes pour répondre à des besoins de l'époque. Mais ces besoins changent au rythme de l'évolution des modes de vie et des conditions de travail: qu'on

pense par exemple à l'émergence de la famille monoparentale, des familles recomposées, à l'extension de l'emploi précaire et au rythme accéléré du travail.

Par ailleurs ce système complexe – il regroupe onze régimes différents et douze types de prestations – ne facilite ni sa compréhension par les ayants-droit ni sa gestion. Le filet social est certes relativement serré, mais il comporte néanmoins des lacunes, parfois des doublons. Il peut être source d'inégalité de traitement: l'assuré

en situation d'incapacité de gain bénéficiera de prestations fort différentes selon que cette incapacité résulte de la maladie, d'un accident ou du chômage. Le cloisonnement administratif des différentes branches n'arrange rien.

Bref, le système de protection sociale aurait besoin d'une réorganisation qui tienne mieux compte de la réalité sociale d'aujourd'hui; un système plus compréhensible et mieux coordonné. Les projets ne manquent pas, mais ils n'ont